



**Le classement est terminé et tout est prévu pour l'accompagnement !
Circulez, il n'y a rien à discuter !**

Réponses de la direction générale aux déclarations liminaires Les travaux ont bien avancé depuis le GT du 12 décembre 2020 : effort en emplois plus faible qu'annoncé, travail de répartition des indices entre les sphères comptable et administrative, classement des postes comptables par familles et par inter région, dispositifs d'accompagnement et FAQ pour toutes les situations possibles, garanties financières...

Des audios se sont tenues avec les numéros 1 pour régler les situations individuelles et la direction a joué la transparence puisqu'aucun autre document que ce power point n'a été transmis aux directeurs.

La campagne d'attribution des indices spéciaux liés à PPCR est effectivement lancée. Concernant les critères d'attribution des HEA aux AFIPA, la direction générale s'appuie sur les délégués. La construction est en cours et porte sur un chiffre à taille humaine (70/80 en 2021). Il faudra examiner les parcours, les responsabilités avérées. La direction générale compte sur les organisations syndicales pour corriger les incohérences.

Comme annoncé lors du GT du 12-12-2020 la liste des indicateurs de classement des postes comptables a été simplifiée. Elle a été communiquée pour information le 17-12-2020 sous forme de tableau (sans commentaires). Il n'y a eu aucun retour des organisations syndicales, ni de l'ACP. La contrainte budgétaire n'est pas du tout le vecteur de l'exercice. Il s'agissait de sauvegarder le stock d'indices et de plus la DGFIP a bénéficié d'un fonds interministériel d'accompagnement des cadres (cabinets de conseils pour aider à l'évaluation à 360° par exemple).

Les taux pro/pro n'ont jamais été saturés mais la DGFIP est dans le monde interministériel celle qui a le taux le plus élevé au départ.

Le mépris ressenti par les cadres ne peut pas être entendu, car il s'agit de rééquilibrer les deux sphères administrative et comptable. Un adjoint est aussi important qu'un chef de service sur un poste comptable.

Grâce aux mesures d'accompagnement, la direction générale a tenté de répondre à tous les cas : départ en retraite, situation financière personnelle. Par exemple reporter une restructuration au départ en retraite du cadre en laissant des marges de souplesse aux directeurs au lieu de fermer le poste au 1er janvier.

Cette méthode est différente des précédentes.

Le bilan des premiers recrutements au choix sur 2020 doit être fait. Il faut donner du sens à la procédure.

S'agissant du référentiel des compétences, c'est une réflexion sur ce qu'on attend de l'encadrement.

Le chantier est en cours avec la MAC (mission d'accompagnement des cadres). Les travaux seront partagés.

Le directeur général n'a pas souhaité diffuser le rapport Pichevin/Brière rédigé en 2017, mais il a été partiellement exploité, notamment pour les mesures d'accompagnement et de coaching.

S'agissant des CDL, la direction générale rappelle qu'ils bénéficient d'un régime indemnitaire spécial et que beaucoup d'inspecteurs du vivier ont pu prendre leur promotion sur les 307 déjà nommés.

Les IDIVCN ne peuvent pas bénéficier d'indices, car ils ne sont pas sur un statut d'emploi, au sens de la fonction publique. Ils sont les principaux bénéficiaires de la création des CDL.

Enfin, la direction générale se félicite de la richesse des grades à la DGFIP, alors que dans la fonction publique, il n'existe qu'attaché et attaché principal.

En résumé tout est bouclé !

Le classement des postes comptables est terminé et diffusé dans les directions. Il était très demandé par le réseau ! Les organisations syndicales et les chefs de services comptables

n'ont pas perdu de temps à discuter des critères, des pondérations, du positionnement des indices par famille, ni des modifications des périmètres des missions. La direction générale a fait tout le travail sans les déranger ! Les déclassements, absorptions, fermetures sont tous justifiés grâce aux arbitrages et marges de manoeuvres laissés aux directeurs locaux. Qui peut y croire ?

Les mesures d'accompagnement ont intégré toutes les situations individuelles, aucun cadre ne sera en difficulté en raison de la fermeture ou du déclassement de son poste.

Tous pourront trouver facilement un poste attractif à la hauteur de leurs compétences et où ils veulent. Au pire la MAC leur apprendra comment se vendre. Qui peut y croire ?

Quant à la richesse des grades, elle permet surtout d'attribuer aux IDIV des missions d'IP sans la rémunération correspondante !

Vous comprenez pourquoi la CGT FINANCES PUBLIQUES a demandé une interruption de séance après ces réponses aux déclarations liminaires et a annoncé d'emblée qu'elle ne reviendrait pas pour la suite.

A quoi bon continuer ce simulacre de concertation après cette litanie d'autosatisfaction, insultante pour le réseau et dont le support présenté aujourd'hui circule déjà dans les directions ?

Nous ne sommes pas dans une réunion d'information descendante pour les services !

Face à ce déni de dialogue social, toutes les organisations syndicales présentes (CGT, Solidaires, FO, CFDT/CFTC, UNSA/CGC) ont quitté la réunion ! Seul le SCSFIP est resté.

La direction générale n'a pas souhaité poursuivre avec le SCSFIP seul, qui pourtant s'est largement félicité de toutes les propositions, plutôt que de défendre les intérêts des comptables et de leurs missions, les considérant comme extrêmement structurantes, soulignant la qualité du diaporama, rappelant qu'il faut d'abord servir les grades les plus élevés et que les indices administratifs ne doivent pas servir à la reconversion de comptables écartés par le NRP, mais à valoriser des enjeux managériaux !

suite à télécharger : Déclaration Liminaire

[Télécharger dl_cr_gt_gpeec_classement_postes_comptables_09_04_21.pdf](#) (306.42 Ko)

Public: [GT 2021](#)

[Carrières-Règles de gestion](#)

[Les cadres](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

fichiers: